



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/05/2021

DELIBERATION
n° CA 2021-53

Complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour 2021-2022

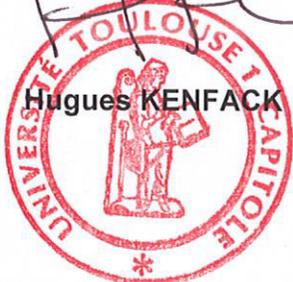
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

Le complément aux tarifs 2021-2022 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

Complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour 2021-2022

DU « Droit pénitentiaire »	3 200 € Accessible aux étudiants dans la limite des places disponibles : 1 600 €
-----------------------------------	---